

20131014_DL_09

OBJET :
Tarifs du dégroupage des
sites publics

Date de convocation :
4 septembre 2013

Date de séance :
14 octobre 2013

Date d'affichage :
29 octobre 2013

Membres en exercice : 42

Membres présents : 22

Membres votants : 22

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 14 octobre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Jean-Marie BLONDELLE, Christian BOQUET, Michel CAPON, Didier CARDON, Daniel CARPENTIER, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, François DURIEUX, Philippe GREUET, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Luc LHEUREUX, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Jean-Dominique PAYEN, Gérard PRUVOT, Jean-Pierre TETU, Bénédicte THIEBAUT, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte
- Vu la délibération n°12 du 18 juin 2012 portant sur les tarifs du dégroupage par Somme numérique pour le compte de ses membres
- Vu la proposition du Président

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les tarifs du service de fourniture d'un accès ADSL par dégroupage sont désormais définis comme suit :

- Frais d'accès au service à 152€ HT par ligne
- Abonnement mensuel à 13€ HT
- Option GTR 4 heures ouvrées à 8,10€ HT /mois.
- Option GTR 4 heures non ouvrées : 22€ HT /mois (+0,10€ pour la protection d'accès sensible)
- Frais de résiliation : 20€ HT

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.